



12 >> 29 oct.

LES RENCONTRES DU CINÉMA D'ANIMATION EN OCCITANIE

BRESSOLS (82) | AUCAMVILLE (31) ... ET AILLEURS EN OCCITANIE

Article 1 : CADRE

Dans le cadre de la manifestation Les Animés - Les Rencontres du Cinéma d'Animation, organisée par l'association EIDOS Cinéma, qui se déroulera pour sa 7^e édition, du 12 au 29 octobre - minuit, un appel aux courts métrages d'animation d'auteur en vue d'une sélection pour la manifestation est lancé.

Article 2 : CRITÈRES D'INSCRIPTION

L'inscription est gratuite.

Elle se déroule uniquement en ligne jusqu'au 30 septembre 2022.

Peuvent être présentées tout court-métrage :

- s'inscrivant dans une démarche d'auteur réalisateur plasticien en cinéma d'animation,
- réalisés image par image, quelles que soient les techniques d'animation,
- produits en région Occitanie,
- en langue française ou originale sous-titrée français,
- achevés après le 1er janvier 2020,
- d'une durée inférieure à 15 minutes (générique inclus),
- réalisés dans le cadre des études, autoproduits, ou réalisés en résidence.

Aucune condition d'exclusivité n'est requise : le film peut avoir été présenté dans le cadre d'autres manifestations en France comme à l'étranger.

Les participants garantissent à l'association EIDOS Cinéma, la jouissance entière et paisible des droits cédés de telle sorte que l'association ne puisse être inquiétée ni recherchée pour trouble, revendication ou éviction de quelque nature que ce soit.

Pour être valide, une inscription doit être accompagnée d'un lien de visionnage et de la fiche technique dûment remplie.

Article 3 : SÉLECTION

Les courts métrages reçus seront soumis à une pré-sélection effectuée par un comité composé des membres de l'association EIDOS Cinéma.

Le comité de sélection n'est pas tenu de justifier ses décisions.

Les résultats de sélection sont envoyés uniquement par mail.

Article 4 : DIFFUSION - SUPPORTS

En inscrivant leurs films, les ayants-droits autorisent la diffusion à titre gracieux des films sélectionnés dans le cadre suivant :

Plusieurs diffusions en salles de cinéma partenaires de la manifestation, pour le grand public, durant la période de la manifestation uniquement.

En cas de sélection, une copie de projection doit être envoyée en DCP 2K ou 4K (sans KDM), et en fichier numérique HD.

Normes pour projection des formats numériques (hors DCP) :

- Encapsulage : .mov ou .mp4; Codecs : Apple Prores LT ou mp4 H264 ;
- Taille de l'image : 1920 x 1080 ; Cadence d'images : 24, 25 ou 30 fps progressif ;
- Échantillonnage : 422 ; Fréquence d'échantillonnage : 10 bits ; Son : Stéréo

Les supports Beta, cassettes, DVD et Blu-ray, 35 mm ne sont pas acceptés.

Spécifications pour les visuels du film :

- privilégier le format horizontal de 6 cm x 8 cm au minimum, CMJN / 300 DPI ou RVB / 72 dpi, et sans texte incrusté.

Le transport et l'assurance de la copie sont à la charge de l'ayant droit pour l'aller.

L'association assume les frais pour le retour.

En cas de perte ou de détérioration des copies, la responsabilité des organisateurs n'est engagée que dans la limite de la valeur de remplacement.

L'association propose également de convertir les fichiers vidéo en DCP pour un coût global de 15€ par film. Dans tous les cas, un fichier vidéo en format HD devra être envoyé par le web à l'association.

Article 5 : PRIX et JURY

Le film ayant remporté le plus de votes du public à l'issue de la diffusion dans les salles partenaires se verra attribuer le Prix du Public.

La remise du prix aura lieu lors de la soirée de clôture au Centre Culturel La Muse de Bressols, le vendredi 28 octobre 2022.

Dans le cadre de ce prix, un exemplaire de la revue Blink Blank et la statuette de la mascotte de la manifestation conçue par Julien Arnal et fabriquée par Sophie Horner, ainsi qu'un accès durant 2 semaines aux salles d'atelier et à la salle de cinéma du Centre Culturel La Muse, iront au vainqueur.

Le jury chargé d'attribuer le prix au lauréat est composé de professionnels. Ces personnalités sont désignées chaque année par le bureau de l'association.

La présence des candidats sélectionnés est fortement conseillée durant la manifestation.

En cas de non présence et si votre court métrage est primé, votre prix ne vous sera pas envoyé.

Article 6 : ANNULATION

L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de reporter le festival à une date ultérieure en cas de problème majeur indépendant de sa volonté.

Article 7 : PROMOTION

Pour les besoins suivants :

- promotion de la manifestation Les Animés, de l'association EIDOS Cinéma,
- couverture médiatique (rédaction d'article, préparation d'interview, de chronique, d'émission radio ou télévisuelle...),
- création de la bande-annonce officielle de la manifestation,
- projections exceptionnelles : conférence de presse, etc.
- travail pédagogique auprès des enseignants et actions de médiation,

Les ayants-droit des films sélectionnés autorisent l'association EIDOS Cinéma à utiliser, sans contrepartie et à titre gracieux :

- Un extrait HD du film (15% maximum de la durée totale),
- Un extrait de la bande-sonore du film (si originale) (15% maximum),
- Un fichier de visionnage en basse définition du film,
- Les photos de tournage transmises par les ayants-droits,
- Photogrammes du film
- Supports de communication du film (affiche, plaquettes de présentation...).

Article 8 : ARCHIVES

EIDOS Cinéma conserve pour son Centre de ressources, les fichiers de visionnage et les photographies jointes aux dossiers des films sélectionnés. Cette copie sera accessible et consultable auprès de l'association EIDOS Cinéma sans limitation de durée par ses adhérents.

Les films archivés pourront être consultés pour des recherches universitaires ou de programmation. Dans ce cadre, EIDOS Cinéma pourra transmettre le contact de l'ayant droit aux personnes souhaitant diffuser ledit film.

Pour les films sélectionnés, le matériel promotionnel (affiches, brochures, etc.) ainsi qu'un choix de documents originaux utilisés pour la réalisation du film (storyboard, dessins, scénarios, etc.) sont les bienvenus pour être déposés au Centre de ressources d'EIDOS Cinéma et intégrer l'exposition itinérante Black Box - les dessous de fabrication des films. Avant toute diffusion desdits documents, une autorisation sera demandée aux ayants-droits et fera l'objet d'une précision de droits de diffusion.

Article 9 : TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'inscription à la manifestation, l'association est amenée à collecter, utiliser et traiter différentes données personnelles des participants. Elles sont conservées pendant toute la durée du projet. Elles sont destinées à la bonne mise en œuvre de l'événement. Conformément à la loi « informatique et libertés », les participants peuvent exercer un droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier en nous contactant.

Article 10 : ACCEPTATION

Toute inscription entraîne l'acceptation et le respect des présentes conditions.